

Réf : AT/DOT ALG.C/SDTO/DRA/ 69 /2023

Alger le : 28/03/2023

A Monsieur le Gérant ;
Entreprise SARL GESIRET

Objet : Mise en Demeure

Monsieur ;

**DANS LE CADRE DU CONTRAT D'AHESION A COMMANDES N° 37/22 ENTRE
ALGERIE TELECOM DOT ALGER CENTRE ET L'ENTREPRISE SARL GESIRET**

Un Chantier vous a été attribué sous **ODS N° 720 du 30/11/2022** Relatif Aux Travaux
Canalisation 100 LOCAUX CMP HYDRA.

A ce jour, vous avez dépassé le délai de l'ordre de service, et les travaux ne sont pas encore achevés. Devant cette situation qui est contraignante pour le bon fonctionnement de notre entreprise et le non-respect des articles régissant le contrat. Nous sommes dans l'obligation de vous mettre en demeure par rapport au retard dont vous êtes à l'origine

A cet effet, je vous mets en demeure et je vous demande de terminer les travaux dès réception de ce message faute de quoi, des mesures administratives seront applique à votre

ADRESSE : RUE MOHAMED MARZOUG N° 26 B BORDJ EL KIFAN ALGER

**Mr Le DIRECTEUR OPERATIONNEL DES
TELECOMMUNICATIONS ALGER CENTRE**



M. BENCHAABAN Abderrahmane
Directeur Opérationnel des
Télécommunications d'Alger Centre